



Le mot du Maire

Mes chers concitoyens,

Cet Info Flash vous donne une vue relativement complète du budget 2017 voté à l'unanimité par le conseil municipal et je suis à votre disposition pour toute précision complémentaire. Il comporte une augmentation de 3 % des taux d'impositions communaux. C'est toujours trop pour les contribuables que nous sommes mais c'est aussi bien peu face aux besoins de la commune. Je vous ai déjà donné quelques-unes des raisons générales en faveur de cette décision mais l'argument décisif est le fait qu'à partir de 2018 nous allons devoir restituer à Metz Métropole la part des recettes que nous recevons chaque année pour l'entretien de nos voiries. En effet, le passage de notre communauté d'agglomération en métropole va se traduire par un certain nombre de prise de compétences nouvelles par la métropole dont les voiries communales et vraisemblablement départementales. En compensation, nous devons donc reverser à Metz Métropole le budget correspondant. L'estimation exacte de cette somme est difficile car il faut tenir compte de nombreux facteurs comme l'état des voiries ou les dépenses récentes engagées pour leur entretien ou leur extension. Je suis pratiquement certain que la recette induite par notre augmentation d'impôt ne sera pas suffisante, mais nous aviserons en temps voulu.

En attendant, même si c'est un raccourci un peu rapide, je vous propose de considérer qu'en contrepartie du supplément d'effort fiscal qui vous est demandé, le principal service obtenu est que les travaux d'entretien et d'extension de notre voirie vont être de la responsabilité de Metz Métropole qui disposera de la globalité des moyens de la collectivité pour réaliser les travaux dont nous avons besoin et que nous aurions bien du mal à financer au niveau communal.

Le conseil municipal en bref

Le conseil municipal du 5 avril a été essentiellement consacré au budget 2017 de la commune.

Il a été décidé d'augmenter de 3% les taux d'imposition pour la part communale:

Taux 2016 :

- Taxe d'habitation = 10.3 %
- Foncier bâti = 12.92 %
- Foncier non bâti = 46.38%

Nouveaux taux 2017 :

- **Taxe d'habitation = 10.61 %**
- **Foncier bâti = 13.31%**
- **Foncier non bâti = 47.77 %**

Une note de présentation du budget 2017, voté à ce conseil, est jointe à cet infos flash.

A noter dans vos agendas...

Opération UNE ROSE UN ESPOIR

Les motards de l'opération UNE ROSE UN ESPOIR passeront à Mey **samedi 29 avril au matin**.

Les motards proposeront une rose en échange d'un don minimum de 2 euros.

En 2016, cette action a permis de verser 713 831 € à la ligue contre le cancer de Moselle. Le secteur de Saint Julien les Metz a remis un chèque de 18 000 €. Merci pour votre soutien!



Avant de partir en vacances, pensez à vérifier la validité de votre carte d'identité!

RAPPEL : Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

_ les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.

_ les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Si vous devez renouveler votre carte d'identité, voici les démarches :

Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés :

<http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et je saisis mon état-civil et mon adresse.

Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué.

Je choisis l'une des mairies équipées de bornes biométriques. Certaines mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attente.

Je rassemble les pièces justificatives.

Je me présente au guichet de la mairie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer

mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.

Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.



NOUVEAU A MEY

Un distributeur à pain et croissants
place des Vignes

Petit rappel de l'arrêté contre le bruit :

Avec les beaux jours, le jardinage recommence, d'où un petit rappel des horaires à respecter pour la tonte notamment :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc. ne peuvent être effectués **les jours ouvrables que : de 8 h à 12 h et de 14 h 00 à 19 h 00, les samedis que de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h, les dimanches et jours fériés que de 10 h à 12 h.**



CAMPAGNE DE DERATISATION

Les rats prolifèrent actuellement dans le secteur de la place des Vignes, la rue des Jardins et Emile Knoepfler.

La municipalité va donc procéder à une campagne de dératisation.

Cette campagne est confiée à une société privée qui va déposer des boîtes sécurisées dans ce secteur.

Les produits sont conditionnés et mis en œuvre de façon à n'être accessibles qu'aux rongeurs. Néanmoins, par sécurité supplémentaire, les adultes doivent veiller à ne pas laisser les enfants s'approcher des boîtes.

Quelques règles s'imposent pour accentuer davantage l'action mise en place :

- Ne pas jeter de débris sur la voie publique.
- Ne pas nourrir les rats, les pigeons, les animaux errants ou sauvages.
- Fermer et ranger les produits alimentaires à l'abri.
- Jeter les ordures dans des sacs hermétiques avant de les placer dans les poubelles.